

AS SWISS EQUITY FUND
- AS Swiss Equity Cadmos Engagement
- AS Swiss Equity Long/Short

Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Modification du contrat de fonds

La direction du fonds et la banque dépositaire ont décidé, sous réserve de l'approbation de la FINMA, de modifier le contrat de fonds.

Les modifications concernent la classe de parts IF approuvée au sein du compartiment AS Swiss Equity Cadmos Engagement et la classe de parts J approuvée au sein des deux compartiments de l'ombrelle. Les modifications apportées aux classes de parts précitées sont publiées ci-après. Le nouveau prospectus avec contrat de fonds intégré et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Les porteurs de parts sont informés que l'examen et le contrôle par la FINMA sous l'angle de la conformité à la loi porteront sur toutes les modifications mentionnées ci-dessous.

Les porteurs de parts peuvent faire valoir, dans les 30 jours suivant cette publication, leurs objections contre les modifications du contrat de fonds auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, case postale, 3003 Berne, ou demander le rachat en espèces de leurs parts selon les conditions et les délais du contrat de fonds.

1. Classe de parts IF

Conformément au contrat de fonds en vigueur, le compartiment AS Swiss Equity Cadmos Engagement est subdivisé en quatre classes de parts, dont la classe de part IF. Les conditions d'admission à la classe de parts IF sont les suivantes :

« IF, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC. La classe de parts IF ne sera ouverte à la souscription que pendant une période limitée, qui commencera à courir au jour du lancement du compartiment et expirera dès que la fortune du compartiment aura atteint CHF 25 millions ou après trois mois au maximum quel que soit le montant de cette fortune. A l'expiration du délai de trois mois précité ou avant si la fortune du compartiment atteint CHF 25 millions, les souscriptions nouvelles ou supplémentaires dans la classe de parts IF ne seront plus acceptées et les investisseurs se verront attribuer des parts des autres classes de parts approuvées pour autant qu'ils en remplissent les conditions d'admission. La fermeture des souscriptions, telle que décrite ci-avant, restera en vigueur même si la fortune du compartiment tombe ensuite en dessous de CHF 25 millions. Les porteurs de parts de la classe de parts IF pourront toujours demander le rachat de leurs parts aux conditions du contrat de fonds. »

Suivant la décision du promoteur, la classe de parts IF a été ouverte à la souscription le 30 juin 2020. En respect des conditions d'admission en vigueur, telles que publiées ci-dessus, le droit de souscrire dans la classe de parts IF a expiré le 30 septembre 2020.

Afin de refléter ce qui précède dans le contrat de fonds, le libellé des conditions d'admission à la classe de parts IF sera reformulé de la manière suivante :

« IF, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC. La classe de parts IF a été ouverte à la souscription du 30 juin au 30 septembre 2020. A compter du 1^{er} octobre 2020, les souscriptions nouvelles ou supplémentaires dans la classe de parts IF ne sont plus acceptées et les investisseurs se verront attribuer des parts des autres classes de parts approuvées pour autant qu'ils en remplissent les conditions d'admission. Les porteurs de parts de la classe de parts IF peuvent toujours demander le rachat de leurs parts aux conditions du contrat de fonds. »

Les modifications susmentionnées n'auront aucun impact pour les porteurs de parts actuels de la classe de parts IF.

2. Classe de parts J

Conformément au contrat de fonds en vigueur, le compartiment AS Swiss Equity Cadmos Engagement compte également, parmi les quatre classes de parts approuvées, une classe de parts J. Il en va de même du compartiment AS Swiss Equity Long/Short, qui lui est subdivisé en trois classes de parts.

Les conditions d'admission à la classe de parts J sont identiques pour les deux compartiments précités :

« J, ouverte aux investisseurs qui souscrivent et maintiennent pour CHF 10 millions au minimum dans le compartiment. »

A la demande du promoteur, le seuil minimum de souscription et d'investissement arrêté pour la classe de parts J sera abaissé de CHF 10 millions à CHF 5 millions. Par conséquent, les conditions d'admission de la classe de parts J seront reformulées de la manière suivante pour les deux compartiments :

« J, ouverte aux investisseurs qui souscrivent et maintiennent pour CHF 5 millions au minimum dans le compartiment. »

A ce jour, la classe de parts J n'est ouverte ni dans le compartiment AS Swiss Equity Cadmos Engagement, ni dans le compartiment AS Swiss Equity Long/Short. Partant, les modifications susmentionnées n'auront aucun impact pour des porteurs de parts.

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne